



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

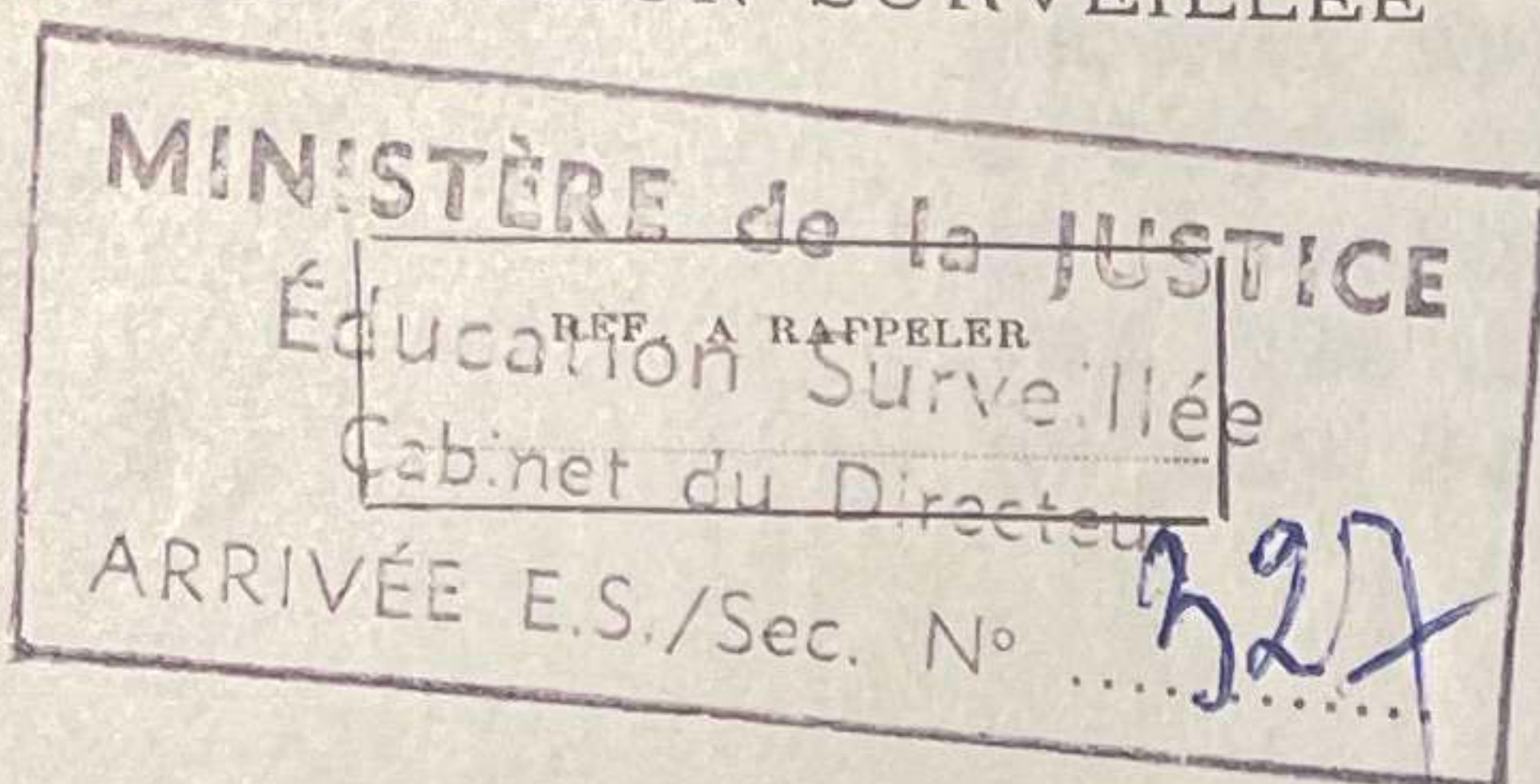
Mauroux-Fonlupt (Marie), Rapport d’inspection de
l’Éducation Surveillée du Centre Belle Etoile, 1952, 11 pages

Source : Archives Nationales à Pierrefitte, cote 20010095/3

424

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

DIRECTION
de
l'ÉDUCATION SURVEILLÉE



R 2
1952
41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUCH ~~XXXXXX~~ le 26 SEPTEMBRE 1952

R A P P O R T

de Mme MAUROUX-FONLUPT

22 OCT. 1952

CENTRE DE LA BELLE ETOILE A MERCURY-GEMILLY

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse ci-dessous le compte rendu de mon inspection du centre de la Belle Etoile.

Ce centre accessible seulement par la route se trouve dans la commune de Mercury-Gemilly, à 7 km d'Albertville.

L'origine de la Belle Etoile remonte à une dizaine d'années lors du retour de l'Abbé GARIN, prêtre du diocèse de Paris, rentré dans sa commune natale pour raison de santé.

Tout d'abord, il consacra ses activités à des colonies de vacances puis, peu à peu, il y eut la nécessité d'un internat pour les enfants abandonnés ou orphelins, enfin à la requête du juge des enfants d'Albertville, il orienta son oeuvre vers la rééducation des mineurs délinquants: le 5 janvier 1948 une habilitation provisoire lui était accordée, qui devint définitive le 27 mai 1949.

En fait, l'abbé GARIN supporte à lui seul la responsabilité de la gestion de son centre, bien qu'il soit "assisté" d'un conseil d'administration.

.....

LOCAUX:

A l'origine, le centre était abrité dans une maison appartenant à l'Abbé GARIN. Ce premier bâtiment fut l'objet de modifications et agrandissements consécutifs au développement de cette oeuvre. Il est important de relever que depuis le début tous les travaux, de quelque nature qu'ils soient, ont été à la charge de l'Abbé GARIN.

Cette maison comprend actuellement:

- rez-de-chaussée: réfectoire et salle d'études; cuisine: installation moderne, cuisinière au mazout, glacière, appareil à laver la vaisselle etc...; salle de pansements et bureau du directeur; lingerie: salle de raccommodage et repassage, réserve de vêtue; salle de douche: 9 appareils, chauffage au bois; buanderie: machine à laver, deux bassins, une lessiveuse.
- 1er étage: deux salles de classe; dortoir pour tous les mineurs, mais divisé en sections par des cloisons à mi-hauteur: la plus grande surface du plancher est cirée; une section réservée aux énurétiques est cimentée. Les lavabos sont attenants; deux WC de nuit sur le palier; une véranda, avec les casiers à chaussures, donnant dans le dortoir et ayant un escalier extérieur: escalier de secours.
- 2ème étage: ancien grenier, aménagé en dortoirs, remplissant les conditions d'hygiène et d'aération nécessaires; lavabos et chambres des éducateurs contigus. Cet étage n'est utilisé que pour les colonies de vacances.

Une salle des fêtes, avec sonorisation pour cinéma parlant est actuellement occupé par un dortoir de la colonie; un hangar - future salle de récréation - est en voie de construction, grâce à l'achat de matériaux cédés à des prix intéressants par l'électricité de France ayant terminé ses travaux du barrage de Tignes. Enfin cinq WC de jour complètent l'installation sanitaire.

Sous terre, une cuve de gaz-oil, d'une capacité de 5.000 litres; une seconde de 4.000 litres sera enfouie prochainement.

Le système de sécurité: escalier de secours et extincteurs est assuré normalement.

Dans un immeuble tout à fait à part se trouvent les logements du personnel, l'infirmerie et les chambres d'isolement.

Dans le cas où l'Abbé GARIN serait autorisé à garder les mineurs après leur scolarité, le 2ème étage de cet immeuble pourrait être facilement aménagé en foyer de semi-liberté.

SERVICE ADMINISTRATIF:

Les registres sont régulièrement tenus: le registre-matricule est à jour, le cahier de présence journalière aussi.

La vérification de la comptabilité ne fait pas l'objet d'observations particulières; le prix de journée du premier semestre 1952 s'élève à 521 francs dans lequel il n'a pas été tenu compte des stocks d'hiver: chauffage, pommes de terre, légumes secs, etc... le prix de journée versé par nos services (soit 556 francs) paraît donc raisonnable.

Il n'y a pas de comptabilité-matière; mais, sur ma demande, elle sera organisée prochainement.

HYGIENE:

Les enfants sont très bien soignés: toilette journalière, douches deux fois par semaine, nourriture saine et abondante, changement de linge régulier, etc....

LA LINGERIE:

en service (et réserve est suffisante et parfaitement tenue. Les chaussures sont suffisantes.

LA SURVEILLANCE MEDICALE:

est assurée par le Dr ROURE, habitant à St Siguriona qui voit à leur arrivée tous les mineurs qui n'ont pas de certificat médical.

Le médecin-chef de Bassens (hôpital psychiatrique) M. POUFFARY assure le service psychiatrique et la Doctoresse BORNETTE, service d'hygiène scolaire - passe la visite une fois par an. Enfin, Melle GUERAZ, assistante d'hygiène mentale de Chambéry, vient une fois par mois, et au centre même, une infirmière bénévole et une religieuse diplômée d'Etat assurent les petits soins.

Dans le cas où l'Abbé GARIN serait autorisé à garder les mineurs après leur scolarité, le 2ème étage de cet immeuble pourrait être facilement aménagé en foyer de semi-liberté.

SERVICE ADMINISTRATIF:

Les registres sont régulièrement tenus: le registre-matricule est à jour, le cahier de présence journalière aussi.

La vérification de la comptabilité ne fait pas l'objet d'observations particulières; le prix de journée du premier semestre 1952 s'élève à 521 francs dans lequel il n'a pas été tenu compte des stocks d'hiver: chauffage, pommes de terre, légumes secs, etc... le prix de journée versé par nos services (soit 556 francs) paraît donc raisonnable.

Il n'y a pas de comptabilité-matière; mais, sur ma demande, elle sera organisée prochainement.

HYGIENE:

Les enfants sont très bien soignés: toilette journalière, douches deux fois par semaine, nourriture saine et abondante, changement de linge régulier, etc....

LA LINGERIE:

en service et réserve est suffisante et parfaitement tenue. Les chaussures sont suffisantes.

LA SURVEILLANCE MEDICALE: est assurée par le Dr ROURE, habitant à St Siguriona qui voit à leur arrivée tous les mineurs qui n'ont pas de certificat médical.

Le médecin-chef de Bassens (hôpital psychiatrique) M. POUFFARY assure le service psychiatrique et la Doctoresse BORNETTE, service d'hygiène scolaire - passe la visite une fois par an. Enfin, Melle GUERAZ, assistante d'hygiène mentale de Chambéry, vient une fois par mois, et au centre même, une infirmière bénévole et une religieuse diplômée d'Etat assurent les petits soins.

VIE D'INTERNAT:

Pendant les vacances scolaires - 15 juillet 15 septembre, l'Abbé GARIN, assisté d'un prêtre professeur au Collège Albert de Mun, organise dans son centre des colonies de vacances.

Le programme des activités est laissé à l'initiative de son assistant et consiste essentiellement en promenades organisées lorsque le temps le permet.

Les enfants de la colonie sont encadrés par leurs moniteurs alors que ceux du centre restent avec le personnel habituel.

Pendant cette période, l'horaire est celui des colonies de vacances, pendant l'année scolaire, celui d'un internat scolaire.

Depuis six mois, les enfants vivent "en république". Le "maire" a été très heureux de m'expliquer le fonctionnement de sa commune et m'a remis son plan d'activité dont voici la copie:

"La Belle Etoile

"Plan d'activité (année scolaire)

"La République de la Belle Etoile a été instituée le 25 février. Elle se composait:

- " d'un président: le directeur
- " d'un préfet et d'un sous-préfet (les moniteurs)
- " d'un maire choisi parmi les dix conseillers municipaux
- "et élu par eux. Les conseillers municipaux étaient des gars
- "du Centre élus chefs d'équipe par le Grand Conseil composé
- "du Président, du Préfet et du Sous-Préfet.
- " du peuple composé du reste des pensionnaires et divisé
- "en 10 quartiers commandés par les conseillers

"Nous avons entrepris de reconstituer la commune de Mercury-Gémilly. Chaque équipe représentait un village, il s'agissait de gagner des points afin d'avoir le droit de construire des maisons. Nous avons décidé de construire nos maisons en pâte à modeler. L'enjeu était un poste de TSF ou sa valeur.

La discipline intérieure est la responsabilité directe des représentants élus par la république.

L'Abbé GARIN m'a fait remarquer que chacun accepte de bon coeur cette expérience d'auto-discipline, et qu'en fait, il n'a pas eu encore à intervenir pour l'application de sanctions et récompenses, car celles-ci étaient, dans chaque cas, réparties équitablement.

LA FORMATION SCOLAIRE est celle de l'enseignement primaire; les méthodes appliquées, celles des méthodes actives, font appel à l'éducation par le sens: projections de films commentés trois fois par semaine (sciences, histoire, géographie, éducation civique); travaux manuels: découpage de bois, modelage, vannerie, etc...; activités dirigées et loisirs: ping pong, gymnastique, jeux sportifs. Enfin, l'instruction religieuse, faite essentiellement par "les responsables de la commune", illustrée par la projection de films.

LES MINEURS:

Le 28août, les mineurs étaient au nombre de soixante ainsi répartis:

- délinquants	27	- Pupilles de l'Etat	2
- vagabonds	4	- AMG	1
-retrait de droit de garde	8	- Services sociaux	2
- correction paternelle	6	- Placements familiaux	10

...../...

Voici ce qui ressort de la vérification des dossiers individuels:

Délinquants			Retrait de garde	Correction paternelle	Vagabonds	Observations	
Jugements confiants <u>27</u> les mineurs jusqu'à 13 ans			8	6	4	Tous les mi- neurs sont placés à ti- tre définitif sauf un délin- quant confié par le TEA d'Annecy le 9 juin 1952	
"	14	" 10	-	-	-		
"	16	" 2	-	4	-		
"	17	" 1	-	-	2		
"	18	" 3	-	-	1		
"	21	" 5	-	-	1		
sans précision			8	2	1		
Contributions des parents:						2 fois 10 frs. 1 fois 20 f, 2 fois 30 f, 3 fois 50 f, 1 fois 60 f par jour	
fixées	7		-	1	1		
exonération	13		1	2	3		
pas signalées	7		7	3	-		
- Enquêtes sociales			14	3	4	3	représentant des renseigne- ments dans 28 dos. seulement
- Tests ou Observa- tion			11	0	3	0	
- Tribunaux d'origine							Les 5 délégations de com- pétence sont faites à Al- bertville qui n'est plus TEA
LORIENT:	8	5	0	0	3	-	
TOULON:	6	3	0	2	1	Contrib. des parents pas signalée.	
BOURGES	5	3	2	0	1	dont 2 délinq.	
ANNECY	5	4	0	1	0		
THONON	3	2	1	0	0		
VALENCIENNES	3	1	2	0	0		
CHAMBERY	2	0	0	2	0		
ST JEAN DE MAUR.	2	2	0	0	0		
NANTES GASSICOURT	2	2	0	0	0		
BONNEVILLE	2	0	2	0	0		
ALBERTVILLE	1	1	0	0	0		
CORBEIL	1	1	0	0	0		
PARIS	1	1	0	0	0		
SEDAN	1	0	1	0	0		
CHARLEVILLE	1	1	0	0	0		
BOURGOIN	1	0	0	1	0		
LYON	1	1	0	0	0		

LE PERSONNEL

Noms et prénoms	Date de naissance	date d'entrée	Fonction	Situation de famille	Avantages en nature	Salaire de base	Observations
Abbé GUERIN Albert	11. 2.1917	Fondateur	Directeur Adminis- trateur		Nourri logé	30.000	Salaire théor- que, le direc- teur le rever- sant en fin d'exercice.
LEMOINE Georges	13.11.1918	10.48	Directeur école	marié 3 enf.	Nourri midi	30.000	Ne relève pas de l'Ed. Nat.
CHATILLON	3.1931	10.51	Educateur de grands	Déli- bataire	Nourri logé	30.000	lère partie du baccalauréat
POLLET Janine	6.1931	2.5.51	Institutrice petits	Céli- bataire	Nourrie logée	20.000	bacc. complet
SOUCHON Frédéric	17.6.1881	30.3.50	Homme de peine Coiffeur etc...	Mariés	Nourris et logés	-	au pair: verse- ments à la S.S faits sur la base du salair minimum
SOUCHON Clodilde	21.3.1889	"	cuisinière)				
SANDRAZ Ernestine	17.4.1901	1.4.50	Lingère	Veuve: 1 enf. 14 ans	Logée et nourrie	10.000	Son fils est interne au Centre
CHENAL Thérèse	29.9.1918	15.10.51	Aide lin- gère	Céli- bataire	Logée nourrie	10.000	

Comme le montre le tableau, si le nombre de personnes assurant les services généraux est suffisant, le nombre des éducateurs ne l'est pas. Le directeur a souvent des difficultés avec son personnel, et depuis 1948 treize éducateurs se sont succédés dans ce centre. Pensant que la cause de ces départs seraient des exigences du directeur, je priais l'Abbé GARIN de me donner des précisions sur chacun des éducateurs. Les voici:

Noms	Date d'entrée	Date de sortie	Raisons du départ
RAYMOND	1.10.1948	17.12.1948	Licencié par le directeur pour incapacité.
PLEUVERAUX	1.10.1948	9.10.1949	Quitte le centre pour des raisons de convenances personnelles. Est dans un centre de Sécurité Sociale dans les Basses-Alpes.
VELLETAZ	1.10.1948	31. 7.1950	Licencié pour cause de moralité (indélicatesse). A rejoint RAYMOND dans une maison de jeunes.
COLLI	1.10.1949	31. 7.1950	Licencié pour nonchalance "jouait de la guitare dans sa chambre" au lieu d'assurer son service.
PERRIN	1.10.1949	31. 3.1950	Est reparti après son stage d'essai, a quitté la rééducation.
MONGELLAZ	1.11.1949	31. 3.1950	Est parti au service militaire
OUTRE	1.10.1950	31. 7.1951	Séminariste; a repris ses études.
MATHIEU	1.10.1950	31. 7.1951	Licencié pour pédérastie. Ouvrier dans un garage.

DUFOUR	15.10.1950	30. 4.1951	devait aller à Voglans. Avait été "prêté" à la Belle Etoile pour dépanner le centre. Est à Voglans.
FRECHE	1. 5.1951 1.10.1951	15. 7.1951 31.10.1951	Quitte le centre pour raisons personnelles. Demande à y revenir, profite d'un transfert pour aller faire un voyage d'agrément et ne rentre que plusieurs jours après la date prévue: licencié pour manque de conscience.
BLUTEAU	1.10.1951	1. 5.1952	Quitte le centre à la suite d'une dispute avec un autre éducateur; est stagiaire à Voglans.
ARMANET	1.10.1951	14. 7.1952	Licencié pour n'avoir pas corrigé les copies d'examen.
PECHEUX	1. 1.1952	25/ 2.1952	Licencié pour pédérastie durant son stage probatoire. Il serait à nouveau dans un centre.....

Du tableau ci-dessus, il ressort que ces nombreux changements sont dus essentiellement à une carence professionnelle plutôt qu'aux exigences du directeur. Toutefois, je me suis permis, à ce sujet, de porter l'attention de l'Abbé GARIN sur les responsabilités respectives des éducateurs et du chef de centre; les éducateurs étant en vacances je n'ai pu avoir leur avis sur ce point particulier.

J'ai demandé à l'Abbé GARIN de bien vouloir se conformer au décret du 16 avril 1946 en nous adressant la liste et les renseignements concernant son personnel. Jusqu'à ce jour, il ne tenait au courant des modifications que la direction départementale de la Population; il nous adressera courant octobre un dossier complet.

En conclusion: l'Abbé GARIN possède les qualités morales et intellectuelles d'un véritable chef de centre. Il a, durant toute cette période, dans un désintéressement total, mis tout en oeuvre pour la rééducation des enfants dont il a la charge.

De plus, il est tout particulièrement préoccupé par l'avenir des enfants de plus de 14 ans, qui lui étaient précédemment confiés et qu'il désirerait voir achever leur rééducation soit en placement familial ou artisanal, soit au centre professionnel d'Albertville, les autres centres professionnels lui paraissant trop élevés pour le quotient intellectuel de ses enfants.

Ce projet me semble conforme à l'intérêt même des mineurs; il y aurait lieu de l'examen avec bienveillance.

En résumé, les enfants de ce centre évoluent dans une atmosphère faite de joie, de confiance réciproque et de sérénité.

Mme Mauroux-Fonlupt.